

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHER donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN

Délibération n°2023-210

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES STRUCTURES DES 2024

Lamballe Terre & Mer souhaite adhérer à de nouvelles structures :

– Association Conservatoires de France

Depuis sa création en 1989, Conservatoires de France s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre). Leurs actions sont déterminées par des valeurs :

- Sociales (mixité sociale, altérité, justice, attachement au service public),
- Educatives (autonomie, sens critique, curiosité, adaptation, inventivité, cohérence),
- Culturelles et artistiques (ouverture, créativité, partage).

– Association Grégoire & Co Le Lieu

Grégoire & Co est une compagnie de danse contemporaine, installée au Lieu à Guingamp dans les Côtes d'Armor. Le Lieu est un espace de création et d'échanges dédié à la danse. Le partage est le fil conducteur du Lieu, catalyseur de rencontres et de créations artistiques où se croisent les artistes, les partenaires, les habitants, les publics. Le Lieu propose des pratiques quotidiennes en danse contemporaine et offre aux artistes du corps, danseurs et enseignants de la danse une formation professionnelle certifiée Qualiopi. Cet espace apparaît comme un laboratoire et un nouvel outil au service de la création chorégraphique. Créer, soutenir la danse, accompagner les artistes, s'ouvrir au monde, aux mondes, opter pour la diversité et la singularité, activer l'imaginaire. Voici les enjeux défendus par Le Lieu.

Pour information, la cotisation pour 2023 s'élève à 25 €.

– Orchestres à l'Ecole (OAE)

Les Orchestres à l'Ecole (OAE) constituent un partenariat fort entre l'école, la communauté d'agglomération via le conservatoire et la commune. Il s'agit d'un apprentissage instrumental (ou vocal) en orchestre, pendant le temps scolaire. Pour l'année 2023-2024, 4 Orchestres à l'école seront mis en place à Plénée-Jugon, Plémy, Moncontour et Plestan.

L'association accompagne les orchestres au quotidien, dans toutes leurs démarches, tout au long de leur existence. Elle intervient, dès le début du processus de création des orchestres à l'école, en contribuant au financement des parcs instrumentaux et accompagnant les porteurs de projet tout au long de leurs démarches. L'association met à la disposition des intervenants des outils permettant d'enrichir la pédagogie (partitions et répertoires adaptés, guide pédagogique...). Elle conçoit également à leur intention un programme de formation adapté à leurs besoins.

Il est proposé d'adhérer à l'association Orchestre à l'Ecole dès 2024.

La cotisation annuelle tient compte du nombre de communes concernées par un projet d'Orchestre à l'Ecole.

Pour information, la cotisation 2023 s'élève à 100 € par commune avec un plafond à 500 €.

Au regard de l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 octobre 2023 et du 21 novembre 2023,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adhérer, dès 2023, à l'Association Orchestres à l'Ecole,
- DECIDE d'adhérer, à compter de 2024 :
 - A l'Association Conservatoires de France
 - A l'Association Grégoire & Co Le Lieu

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

15 DEC. 2023



